



**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**OBJET** : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DES OFFICES MATERNEL ET ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - LOT N° 4 - CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE, PASSE AVEC LA SOCIETE LA LOUISIANE.

**REF** : 2021 - BTM2304-01

Le Maire d'ANTONY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020 donnant à Monsieur le Maire d'Antony, délégation pour régler par voie de décisions les affaires relevant de l'article L 2122-22 ;

VU la délibération précitée, donnant délégation à Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que pour les avenants les concernant, et prescrivant l'établissement d'une décision pour la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services et pour les avenants les concernant ;

VU la décision reçue en Préfecture le 04 août 2021, certifiée exécutoire le 04 août 2021, attribuant le marché de travaux pour la réfection des offices maternel et élémentaire du groupe scolaire Ferdinand Buisson, Lot n° 4 : Chauffage, Ventilation, Plomberie, passé avec la société LA LOUISIANE dont le siège social est situé 18 rue Buzelin - 75018 PARIS, pour un montant de 148 954,30 € HT soit 178 745,16 € TTC ;

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer certaines prestations prévues initialement et de procéder à des travaux supplémentaires, indispensables pour la bonne exécution des ouvrages ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°1 pour acter ces modifications, représentant un montant en plus-value de 5 285,00 € HT soit 6 342,00 € TTC, et portant le montant du marché de 148 954,30 € HT à 154 239,30 € HT soit 185 087,16 € TTC ;

**DECIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - De conclure l'avenant n° 1 au marché de travaux pour la réfection des offices maternel et élémentaire du groupe scolaire Ferdinand Buisson, Lot n° 4 : Chauffage, Ventilation, Plomberie, dont la société LA LOUISIANE sise, 18 rue Buzelin - 75018 PARIS est titulaire, pour un montant en plus-value de 5 285,00 € HT soit 6 342,00 € TTC.

ARTICLE 2 - Précise que la dépense correspondante sera engagée sur les crédits qui seront inscrits au budget des exercices concernés.

Antony, le 24 AVR. 2024



Jean-Yves SÉNANT  
Maire d'Antony